

Deux autres députés néo-démocrates, à savoir MM. Jim Manly et Bill Blaikie, ont souligné l'importance pour le gouvernement canadien de condamner le soutien financier accordé par les États-Unis aux contras, affirmant qu'il ne s'agit d'un obstacle fondamental à la paix en Amérique centrale.⁵

Le 2 décembre 1987, M. Joe Clark a fait rapport à la Chambre de sa récente visite en Amérique centrale. Il a, à cette occasion, relevé les "complexités de la région", y compris la méfiance persistante entre les gouvernements signataires du Plan de paix, "auxquelles viennent s'ajouter les effets de l'extension à l'Amérique centrale de la rivalité entre les États-Unis et l'Union soviétique". Soulignant les "défis concrets que posent la conception et la mise en oeuvre de mécanismes de vérification et de maintien de la paix", M. Clark a rappelé que "le Canada offrait ses compétences pour la totalité ou pour une partie de ces travaux, et que les présidents devaient à l'unanimité faire appel à [son] aide".⁶

Enfin, la participation canadienne au Groupe d'observation des Nations-Unies en Afghanistan et au Pakistan a suscité des réactions opposées de la part de deux parlementaires conservateurs. Si le député Dave Nickerson a perçu la requête des Nations-Unies comme "un hommage rendu à la compétence et à l'expérience de nos forces armées",⁷ son collègue William C. Winegard a pour sa part affirmé : "Je ne peux pas penser à un rôle plus dangereux à confier à nos forces armées que de les envoyer en Afghanistan avant qu'un cessez-le-feu complet n'ait été négocié."⁸

Ouvrages de référence récents

Gaffen, F., In the Eye of the Storm: a History of Canadian Peacekeeping, Toronto: Deneau & Wayne Publishers Ltd., 1987.

Wiseman, H., Le maintien de la paix et la gestion des conflits internationaux, Ottawa: ICPSI, octobre 1987.

⁵ Débats de la Chambre des communes, 1^{er} et 15 octobre 1987, pp. 9580 et 9991.

⁶ Débats de la Chambre des communes, 2 décembre 1987, pp. 11410 et 11411.

⁷ Débats de la Chambre des Communes, 2 mai 1988, p. 15010.

⁸ Débats de la Chambre des communes, 19 avril 1988, p. 14611.